

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **10 juin 2009 à midi** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Sont absents :

Christian DROUIN,	conseiller.
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09,170 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09,171 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

09,172 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. SALLE MUNICIPALE AU 7 RUE TARDIF – Octroi d'un budget spécial pour les travaux de rénovation
5. ÉCLAIRAGE DE RUES – Demandes à Hydro-Québec
 - 5.1 Rond-point Simoneau – Branchement du lampadaire
 - 5.2 Rue Joncas – Ajout et branchement d'un lampadaire près de l'école Cascatelle
6. M. JACQUES HÉMOND – Bris de tondeuse
8. LEVÉE DE LA SESSION

**09-149 RÉSOLUTION NO 09-149
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

09,173 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

09,174 SALLE MUNICIPALE AU 7 RUE TARDIF – Octroi d'un budget spécial pour les travaux de rénovation

Les membres du conseil décident de ne pas accorder ce budget immédiatement.

09,175 ÉCLAIRAGE DE RUES – Demandes à Hydro-Québec

09,175.1 ROND-POINT SIMONEAU – Branchement du lampadaire

**09-150 RÉSOLUTION NO 09-150
ROND-POINT SIMONEAU
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC
BRANCHEMENT D'UN LAMPADAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a fait installer un lampadaire au rond-point Simoneau pour améliorer l'éclairage dans ce secteur;
- 2 Il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder au branchement de ce lampadaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à demander à Hydro-Québec de procéder au branchement du lampadaire installé au rond-point Simoneau.

La Ville de Kingsey Falls autorise Hydro-Québec à lui facturer les coûts inhérents au raccordement du lampadaire au contrat no 3002 85118.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hydro-Québec.

**09,175.2 RUE JONCAS – Ajout et branchement d'un lampadaire
près de l'école Cascatelle**

**09-151 RÉSOLUTION NO 09-151
RUE JONCAS
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC
AJOUT ET BRANCHEMENT D'UN LAMPADAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a procédé à des travaux de réaménagement de la traverse pour piétons sur la rue Joncas près de l'école Cascatelle;
- 2 Il y a lieu d'ajouter un lampadaire à cet endroit pour améliorer l'éclairage de ce secteur;
- 3 Il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'ajout et au branchement de ce lampadaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation et au branchement d'un lampadaire sur le poteau situé entre les numéros civiques 37 et 39 de la rue Joncas près de l'école Cascatelle.

La Ville de Kingsey Falls autorise Hydro-Québec à lui facturer les coûts inhérents à l'installation et au raccordement du lampadaire au contrat no 3002 85118.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hydro-Québec.

09,176 M. JACQUES HÉMOND – Bris de tondeuse

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de M. Hémond concernant la réclamation pour bris de tondeuse. Une lettre sera envoyée à M. Hémond.

09,177 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 35.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier